



## Report de signature devant le notaire

Par **Medhy**, le **15/06/2020** à **23:43**

Bonjour,

M'a question est la suivante..

Je dois signé une vente d'un appartement le 25 devant le notaire definitif mais je ne pourrais pas et demande de le reporté via email au 2 mais le notaire ne veux pas .a tel le droit de me refuser le report et je suis l'acheteur ?

En parallèle l'agence qui m'a vendu le bien doit me remettre deux jeux de vigic donc un des deux ne fonctionne pas du tour a t il le droit ?

Pour m'a part je lui est demander par email de me remettre 2 vigic qui fonctionne ou bien de me payer celui qui est cassée il refuse de le faire. Lui aussi atil le droit.

Je vous remercie pour vos réponses

Cordialement

Anonymisation

Par **Visiteur**, le **16/06/2020** à **00:03**

Bonjour

Pour quel motif demandez vous le report de la signature.?

Par **youris**, le **16/06/2020** à **09:58**

bonjour,

si vous ne pouvez pas être présent à la date prévue et acceptée par les parties, vous pouvez vous faire représenter.

l'agence est le vendeur ou le mandataire du vendeur ?

salutations